

Rachat d'actions propres sur la 2e ligne de négoce

CHANGEMENT/ELARGISSEMENT DES OBJECTIFS

Rachat d'actions propres sur la 1ère ligne de négoce

PRÉCISION DES OBJECTIFS

Swiss Re



Compagnie Suisse de Réassurances SA

Zurich

Programme de rachat de 2007 à 2010 sur la 2e ligne de négoce

Le 10 août 2007, la Compagnie Suisse de Réassurances SA, Zurich (ci-après «Swiss Re») a annoncé un programme de rachat portant sur un maximum de CHF 4.2 milliards en vue d'une réduction de capital. Ce rachat est effectué sur la 2e ligne de négoce.

Le 4 novembre 2008, la suspension du programme de rachat a été annoncée.

Depuis le début du programme, Swiss Re a racheté en tout 26 230 000 actions. 17 349 000 de ces actions ont été annulées.

Changement/Elargissement des objectifs

Le conseil d'administration de Swiss Re a décidé de changer et d'élargir l'objectif du programme de rachat afin de pouvoir réutiliser les actions.

La société aura ainsi la possibilité de revendre à un moment ultérieur les actions rachetées sur la 2e ligne de négoce ou d'en demander l'annulation.

Le conseil d'administration a l'intention de revendre les 8 881 000 actions qui ont été acquises dans le cadre du programme de rachat et n'ont pas encore été annulées.

Impôts et redevances

Aux fins de l'impôt fédéral anticipé ainsi que des impôts directs, le rachat d'actions propres en vue d'une réduction de capital est traité comme une liquidation partielle de la société qui procède au rachat. Lors du rachat d'actions sur la 2e ligne de négoce, Swiss Re a par conséquent retenu l'impôt fédéral anticipé auprès des vendeurs et l'a versé à l'Administration fédérale des contributions. Les personnes domiciliées en Suisse peuvent sous certaines conditions réclamer le remboursement de l'impôt anticipé retenu. Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent obtenir le remboursement de l'impôt anticipé conformément à d'éventuelles conventions de double imposition. Le remboursement de l'impôt anticipé est possible indépendamment de l'utilisation faite des actions rachetées par la société.

Les droits de timbre sur la vente des titres entraînés par l'extension des objectifs sont supportés en totalité par Swiss Re.

Programme de rachat de 2008 à 2010 sur la 1ère ligne de négoce

Le 3 mars 2008, Swiss Re a annoncé un programme de rachat de deux ans portant sur un maximum de CHF 1.75 milliard, à des fins de trésorerie, afin de couvrir les plans d'intéressement des employés et des instruments avec droit de conversion ou droit d'option, ou avec des obligations de conversion.

Le 4 novembre 2008, la suspension du programme de rachat a été annoncée.

Depuis le début du programme, Swiss Re a racheté en tout 1 925 000 actions.

Précision des objectifs

Dès à présent, les actions rachetées pourront être utilisées à des fins de trésorerie générale, c'est-à-dire non plus exclusivement pour servir aux plans d'intéressement des employés et à des instruments avec droit de conversion ou droit d'option, ou avec des obligations de conversion. Les actions rachetées pourront ainsi aussi être revendues.

Reprise du programme de rachat

Swiss Re se réserve le droit de reprendre en tout temps les programmes de rachat sur la 1re et la 2e ligne de négoce.

Numéro de valeur / ISIN / symbole ticker 003243303 CH0032433036 RUKNE
001233237 CH0012332372 RUKN